

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉMINENT

PUBLICATION SCIENTIFIQUE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

Redacteurs, { D. Roy, Ecuyer, Avocat, Rue Saint Joseph, } Haute-Ville, { Jos. V. DeLorme, Imprimeur et Propriétaire, }  
{ E. X. Garneau, Ecuyer, Notaire, Rue Laval, } { Rue Saint Jean, No. 62. }

VOL. I.]

QUEBEC, SAMEDI, 10 AVRIL, 1841.

[No. 6.]

On prie nos abonnés, si ce journal ne leur est pas régulièrement délivré, de nous en informer; nous y porterons remède immédiatement.

**Sommaire:**—Les derniers momens de Talleyrand.—SCIENCE.—Météorologie électrique.—Efflorescences des murailles.—Coloration en vert des huitres.—Regulateur solaire.—Nouvel appareil pour obtenir de l'eau douce de l'eau de mer.—Anémomètre.—Daguerrotypage, amélioration du.—Caoutchouc.—Ancien Parlement d'Angleterre, difficulté de le convoquer.—Un crime de Chouan.

## Les derniers momens de Talleyrand,

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

Le dernier cahier de la *Revue britannique*, qui vient de paraître, publie entr'autres morceaux importants, l'article suivant, où se trouvent des détails curieux et nouveaux sur les derniers momens du prince de Talleyrand.

Six heures allaient sonner le matin du 17 mai 1838, lorsque je me dirigeai vers l'ancien hôtel de la rue saint-Florentin. Les premières lueurs du jour naissant commençaient à peine à percer au-dessus des arbres des Tuileries le brouillard grisâtre du matin. La cloche, que j'agitai d'une main tremblante, retentit dans la vaste cour de l'hôtel avec un son qui n'avait presque rien de terrestre... je ne m'arrêtai pas à la loge du concierge pour demander comment s'était passée la nuit; je venais d'apercevoir la voiture du médecin ordinaire; je me précipitai en toute hâte vers le grand escalier que j'avais tant de fois, hélas! monté, le cœur rempli de sentimens bien différens de ceux que j'éprouvais en ce jour.

L'antichambre était déserte; les domestiques ne quittaient pas une pièce voisine de l'appartement de leur maître, afin d'être plus promptement instruits des progrès de la maladie. De tous les hommes, le prince de Talleyrand fut peut-être celui qui posséda au plus haut degré le pouvoir de se concilier, sans aucun effort apparent, l'affection de ses familiers. Ceux qui l'entouraient à ses derniers momens étaient devenus vieux à son service; mais de ceux qui lui avaient prodigué leurs soins pendant sa jeunesse, aucun n'existait plus. Il avait reçu assez long-temps pour voir mourir tous ceux-là avant lui. M. de Talleyrand accordait à ses principaux domestiques une confiance extraordinaire; souvent même des questions importantes qui eussent été traitées avec le plus grand secret dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, furent discutées et résolues, sans aucune réserve, en présence de son valet de chambre. En effet, quelques années avant sa mort, il avait pris l'habitude de consacrer aux affaires les plus graves l'heure de sa toilette, et jamais, en de telles circonstances, son valet de chambre ne le quitta un seul instant. Peut-être l'accusera-t-on d'imprudencence; mais qu'importe à sa mémoire! L'événement l'a justifié; sa confiance ne fut jamais trahie.

Parmi les nombreux domestiques attachés à la maison du prince, il faut certainement citer en première ligne le bon Courtiade, à qui ses longs services et son attachement éprouvé faisaient accorder la plus grande liberté, et dont les remarques naïves et les observations piquantes sur les événemens politiques amusaient singulièrement son maître. Cet homme était entré chez M. de Talleyrand long-temps avant la révolution de 1789, et il mourut "dans ces liens volontaires," il y a quatre années environ, pendant l'ambassade de Londres. Le chagrin qu'il éprouva de quitter Paris, à cause de son âge et de ses infirmités croissantes, contribua, dit-on, à hâter le moment de sa mort. Son attachement était plutôt l'attachement d'un chien que celui d'un homme. Durant sa jeunesse, il avait partagé avec son maître sa bonne et sa mauvaise fortune. Le prince prenait souvent plaisir à raconter aux étrangers l'histoire de sa fuite en Amérique, lorsque, averti en secret par un ami, il résolut de quitter immédiatement la France. Courtiade se trouvait auprès de lui au moment où il reçut la lettre qui le décida à partir. Lui confiant aussitôt son projet.—Courtiade, lui dit-il, je ne sais pas quand je pourrai revenir. Avant d'entreprendre un voyage si long et si périlleux, vous désirez sans doute faire vos adieux à votre femme et à votre famille. Laissez-moi partir seul; vous viendrez me rejoindre par le premier paquebot.

—Non, non, répliqua Courtiade dans la plus grande agitation, vous ne partirez pas seul: je vous suivrai... seulement attendez jusqu'à demain soir.

—Cela est impossible, répondit le prince: ce retard me perdrait peut-être, et il ne paraîtrait pas assez long à votre femme.

—Bah! c'est bien de ma femme qu'il s'agit! s'écria le fidèle serviteur fondant en larmes, c'est de cette maudite blanchisseuse qui a emporté toute vos chemises fines et vos cravates de mousseline. Sans elle, mon cher maître, quelle figure feriez-vous donc dans un pays étranger!

Je n'oublierai jamais ma première entrevue avec M. de Talleyrand, ni l'impression singulière que Courtiade produisit sur moi. Comme il s'agissait d'affaires sérieuses et secrètes, le prince, selon son habitude constante, m'avait accordé une audience à l'heure de sa toilette. C'était quelque temps après la révolution de juillet. Je trouve l'illustre diplomate tranquillement assis à son bureau, qui lui servait tout-à-la-fois de secrétaire et de toilette. Ce jour même il devait prendre congé de Louis-Philippe avant de partir pour son ambassade de Londres, et se présenter, par conséquent, à la cour dans son costume de courtisan. Un domestique était occupé avec le plus grand sérieux à poudrer les boucles de ses longs cheveux gris; un autre, à genoux devant lui, attachait les cordons de ses souliers. Son secrétaire ouvrait les lettres reçues le matin, en parcourait rapidement le contenu, jetant les unes dans un énorme panier et empilant les autres sur le bureau du prince. J'admire le sang froid extraordinaire avec lequel M. de Talleyrand, tout en écoutant ce que je lui disais et ce qui, pour lui, était de la plus haute importance, se laissait revêtir de son uniforme officiel. Lorsque sa toilette fut achevée, la porte de la chambre s'ouvrit, et le vieux Courtiade s'avança, à pas chancelans, chargé de plusieurs boîtes de diverses formes et grandeurs. Ces boîtes contenaient les rubans et les insignes des ordres nombreux dont le prince était décoré. L'indifférence profonde de M. de Talleyrand faisait un contraste frappant avec l'empressement solennel de ce pauvre Courtiade, qui, depuis plusieurs années, n'avait plus d'autre emploi que celui de conservateur des décorations de son maître. Exercer ces graves fonctions avec une dignité convenable, tel était le seul but, l'unique pensée de la vie du vieux serviteur.

Que le lecteur me pardonne cette digression involontaire. Les émotions que j'éprouvais en traversant cet appartement, alors silencieux et désert, me rappelaient ma première entrevue... si peu semblable, hélas! à celle qui allait m'être accordée.

Lorsque j'entrai dans la chambre où reposait le vétéran diplomate, il dormait d'un sommeil profond qui rendait quelque espérance aux médecins; on regardait pourtant ce repos comme une conséquence nécessaire de la fatigue que quelques instans auparavant lui avait causée la dernière scène du drame si varié de sa vie, je veux parler de sa rétractation, acte qui depuis a été méprisé des uns, admiré des autres, d'une manière évidemment exagérée, et qui est resté jusqu'à présent un impénétrable mystère pour tous. Cette rétractation dut lui être pénible. Ceux qui étaient auprès de lui en ce moment savent seuls combien elle lui coula; car il n'ignorait pas que tous les partis avaient les yeux fixés sur lui et que chacun d'eux attribuerait sa résolution à des motifs différens, selon ses opinions ou ses intérêts. Etre loué par certains hommes lui semblait une chose aussi cruelle que d'être blâmé par d'autres; il savait bien que personne ne considérerait sa conduite sous son véritable jour, comme un sacrifice très-insignifiant en soi, et qui n'avait d'importance que parce qu'il était le dernier...

On a prétendu qu'on l'avait tourmenté et persécuté même à son lit de mort pour qu'il s'y décidât. C'est une erreur qu'il importe de relever: il y pensait depuis long-temps; on en trouve de nombreuses preuves dans ses papiers, et surtout dans une correspondance qu'il eut avec le pape à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cette circonstance, comme en plusieurs autres, le motif principal de sa détermination fut le désir d'épargner des chagrins et des désagrémens à sa famille; il savait que s'il se refusait à son lit de mort à exécuter certaines formalités religieuses, qui pour lui étaient fort indifférentes, il exposerait ses parens à des ennuis réels: et quoique ses ennemis puissent l'accuser avec trop de raison d'avoir toujours calculé en égoïste les conséquences de ses actions, on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître qu'il travailla constamment au bonheur et à l'agrandissement de sa famille. Jamais il ne s'écarta de ce but, auquel tendait encore la dernière action de sa vie, qu'il n'accomplît donc que d'après ses propres inspirations.

Le sommeil ou plutôt la léthargie dans laquelle le prince était tombé dura une heure encore environ après mon arrivée. A mesure que le temps s'écoulait, ceux-là mêmes qui lui tenaient le plus près par les liens du sang ou de l'amitié manifestaient, hélas! pourquoi ne l'avouerai-je pas? les plus vives inquiétudes que ce repos, quelque bien qu'il pût lui causer, ne se prolongeât au-delà de l'heure à laquelle le roi avait fixé sa visite. Lorsqu'il se réveilla, on eut de la peine à lui faire comprendre l'importance de cet événement qui était si proche. On venait à peine de le relever et de l'asseoir sur le bord de son lit, que sa majesté entra dans la chambre, suivie de Mme Adélaïde. C'eût été une étude curieuse pour un moraliste et pour un peintre que le contraste frappant de ces deux hommes assis l'un à côté de l'autre, sous le dais de ces vieux rideaux verts, et qui semblaient groupés à dessein pour former un tableau d'histoire.

—Je suis fâché, prince, de vous voir si souffrant, dit le

roi d'une voix faible et tremblante, tellement émue qu'on l'entendit à peine.

—Sire, vous êtes venu assister aux derniers momens d'un mourant.... Tous ceux qui l'aiment n'ont plus qu'un désir, c'est de voir bientôt la fin de ses souffrances.

Ces paroles furent dites avec cette voix profonde et forte qui n'appartenait qu'à lui, que l'âge n'avait pas eu le pouvoir d'altérer, que l'approche de la mort elle-même n'était pas capable d'affaiblir.

La visite royale, de même que toutes les visites royales d'une nature désagréable, dura le moins de temps possible. Après avoir murmuré tout bas quelques mots de consolation, Louis-Philippe se leva pour se retirer.

Une fois encore le prince, avec son tact ordinaire, vint au secours du visiteur, en se soulevant légèrement et en lui présentant ceux qui l'entouraient, son médecin particulier, son secrétaire, et même son valet de chambre; puis, comme si le vieux courtisan renaissait en lui, il ne peut s'empêcher de terminer ses adieux au roi par un compliment: "Sire, dit-il, notre maison a reçu aujourd'hui un honneur digne d'être inscrit dans nos annales, et que mes successeurs se rappelleront avec orgueil et reconnaissance."

Peu de temps après le départ du roi, les médecins observèrent les premiers symptômes d'une dissolution prochaine. Tous les membres de la famille ayant été prévenus, se trouvèrent en un instant réunis autour du lit. Parmi eux était le duc de Po... et je ne pus à sa vue m'empêcher de sourire en me rappelant l'observation faite à son sujet par le prince quelques jours avant sa maladie. "Il me laisse contrarié, dit-il; car son visage mélancolique et son lugubre costume donneraient en vérité à penser qu'il m'a été envoyé par l'entrepreneur des pompes funèbres."

Vers le milieu de la journée, l'agitation et la fièvre redoublèrent. Je ne pus alors résister au besoin de respirer un air plus pur que celui de cette chambre hermétiquement fermée, et je passai au salon. Le spectacle dont je fus alors témoin me causa une pénible surprise. De la chambre et du lit du moribond, je me trouvais transporté tout-à-coup, sans transition aucune, dans des appartemens remplis de l'éclat de la société parisienne. Jamais je n'oublierai l'impression que j'éprouvai. Là, près d'un grand feu, se tenaient plusieurs groupes d'hommes politiques, portant tous le ruban rouge à leur boutonnière, les uns chauves, les autres poudrés; leur conversation animée, bien que maintenue sur un ton très-bas par le tact exquis de celui qui la dirigeait, produisait un bruit continu. Je remarquai aussi quelques-uns des plus vieux amis du diplomate, qu'un attachement réel et sincère avait amenés auprès de lui, et qui ne prenaient aucune part aux discussions passionnées de ces champions politiques.

Le comte de M., ce roi sans rival de toutes les réunions joyeuses, que ses plaisanteries piquantes et ses sarcasmes mordans avaient rendu si redoutable, le seul homme, en un mot, avec lequel le prince lui-même n'osait pas toujours se mesurer dans les combats d'esprit, assis maintenant triste et silencieux sur un fauteuil écarté, paraissait absorbé par des méditations profondes et ne s'occuper nullement de ce tableau qu'il avait sous les yeux, et qui, dans tout autre cas, n'eût certainement pas manqué de lui arracher quelques traits de satire. Dans un coin était une coterie de femmes, parlant entre elles de choses entièrement étrangères à la circonstance. Quelquefois même un léger éclat de rire retentissait au milieu de ce cercle, en dépit des chuts improbateurs, qui alors se faisaient entendre à l'autre extrémité du salon. Près d'une fenêtre, la jeune et charmante duchesse de V. était entièrement couchée sur un sofa, et un essaim de jeunes beaux, plus semblables à des voleurs qu'à des nobles, se tenaient agenouillés devant elle ou assis à ses pieds sur les coussins du divan.

C'était une scène des temps passés. Il me semblait que nous étions revenus tout-à-coup au siècle de Louis XIV, près du lit de mort de Mazarin. Un observateur attentif eût certes remarqué la même insouciance, le même ennui de l'attente. De tous ces hommes réunis dans ce salon, les uns y étaient venus par convenance, les autres par politesse pour le reste de la famille, ceux-ci par curiosité, ceux-là, les moins nombreux, par attachement; mais aucun d'eux ne paraissait se souvenir qu'un génie puissant allait quitter ce monde, et qu'ils étaient rassemblés pour assister à la mort d'un grand homme. En ce moment toutefois les conversations cessèrent, le bruit s'apaisa; il y eut une pause solennelle, et tous les regards se tournèrent vers la porte de la chambre à coucher, qui s'ouvrit lentement. Un domestique entra la tête baissée et les yeux pleins de larmes, et s'avançant vers le docteur L., qui était venu, ainsi que moi, chercher un instant de repos au salon, il lui dit tout bas quelques mots à l'oreille. Le docteur se leva avec empressement et entra dans la chambre. L'assemblée entière le suivit. M. de Talleyrand était alors assis sur le bord de son lit, soutenu sous les bras par son secrétaire. La mort n'avait déjà que trop évidemment marqué de son sceau ce front de marbre,

et cependant l'apparence de vigueur qu'il conservait encore en ce moment suprême me frappa vivement. On eût dit que toute la vie, qui avait été nécessaire jusqu'alors pour soutenir tout son être, s'était concentrée dans son cerveau. De temps en temps il soulevait sa tête, repoussant en arrière, par un mouvement subit, ces longues boucles de cheveux qui gênaient sa vue ; il regardait tout autour de lui, et, comme satisfait de voir cette foule qui l'entourait, un sourire du triomphe animait ses traits amaigris et défigurés ; puis sa tête retombait de nouveau sur sa poitrine.

Ma profession et les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé placé m'ont souvent forcé d'assister à des scènes semblables à celle dont j'étais témoin, mais jamais je ne vis aucun homme plus conséquent avec lui-même que le prince de Talleyrand, soutenir mieux jusqu'à cette heure redoutable le caractère de toute sa vie. Cet homme eût trompé la mort, si elle l'eût traité par ambassadeur. Quand il la sentit approcher elle-même, non-seulement il ne parut pas la craindre, non-seulement il n'assécla pas de la mépriser et de la défier, mais il l'attendit avec un courage froid et résolu, comme un honorable ennemi, son égal, qu'il avait longtemps et bravement combattu, et auquel puisqu'il en était noblement vaincu, il ne rougissait pas de remettre ses armes et de se rendre : et il expira avec la même grandeur et entouré du même respect qu'un roi.

À peine ces yeux, dont chaque regard fut épié si longtemps avec le plus vif intérêt, eurent-ils été pour jamais fermés, tous les assistants se précipitèrent en foule hors de l'hôtel, chacun espérant apprendre le premier la nouvelle de cette mort à la coterie dont il était l'oracle. Avant la nuit, cette chambre, pendant le jour entier remplie à l'excès, fut abandonnée aux serviteurs du mort. Lorsque j'y rentrai, le soir, je trouvai le fauteuil dans lequel j'avais vu si souvent le prince assis et lançant des épigrammes, occupé par un prêtre loué, qui récitait les prières d'usage pour le repos de l'âme du trépassé.

Ce fut après le dernier soupir du prince que l'attachement et le respect qu'il avait su inspirer à ses domestiques se manifestèrent ouvertement. Nul d'entre eux ne cessa ses fonctions sous aucun prétexte ; ils continuèrent à les remplir tous l'un après l'autre, aux heures qu'il avait lui-même fixées pendant sa vie. Je vis de mes propres yeux son maître-d'hôtel, à l'heure à laquelle il était venu tant de fois prendre ses ordres, suivi d'un essaim de marmittes habillées de blanc et portant leur couteau à la ceinture, s'avancer d'un pas solennel vers le pied du lit, s'agenouiller, le bonnet de coton à la main, et réciter tout bas une courte prière ; puis tous jetèrent de l'eau bénite sur le cadavre, et le singulier cortège sortit dans le même rang et avec le même silence qu'il était entré. Un pareil mélange de sublime et de grotesque me toucha profondément et me rappela quelques-unes de ces scènes originales que renferment les vieilles légendes de l'Allemagne.

Contrairement aux usages reçus en France, l'enterrement n'eut pas lieu dans les quarante-huit heures qui suivirent le décès. L'embaumement du corps retarda de quelques jours cette triste cérémonie. Le corps demeura d'abord déposé dans l'église de l'Assomption, sa translation à Valençay ne pouvant avoir lieu qu'au mois de septembre, car le tombeau destiné à le recevoir et commencé depuis long-temps n'était pas encore achevé.

Outre l'intérêt que m'inspirait la cérémonie, le désir de rendre ce dernier hommage à un homme qui s'était toujours montré si bon et si bienveillant pour moi me détermina à aller à Valençay assister aux funérailles du prince de Talleyrand et du duc son frère, frappé en même temps que lui par la mort. Le corps de la petite Yolande, exhumé de la tombe où il reposait depuis deux années, accompagna celui du prince dans ce long et triste voyage. La voiture qui les transportait, construite exprès pour ramener en Suisse le corps de l'ex-reine de Hollande, ressemblait à un caisson d'artillerie.

L'exhumation du corps de l'enfant au cimetière isolé du Mont-Parnasse, le chargement de son cercueil sur le cercueil du prince à la lueur des torches, le bruit tout particulier des roues, à travers les rues silencieuses à cette heure solennelle. . . . et les pâles rayons de la lune, " qui rendent plus sombre ce qui est sombre. . . " le contraste frappant de ces deux destinées si différentes. . . tout cela avait fait une vive impression sur mon esprit. Enfin il arriva, au départ du convoi, un incident qui mérite d'être rapporté. En sortant de la cour grillée de l'église, le premier postillon ayant demandé selon l'usage : " *À quelle barrière ?* " une voix lugubre, venant de la voiture, répondit : " *Barrière d'Enfer.* "

C'est en effet la barrière de la route qui mène de Paris à Valençay. Nous arrivâmes à Valençay trois jours après notre départ de Paris. Le même jour, à dix heures du soir, le corbillard entra dans la longue avenue de châtaigniers qui conduit au château. Tous les honneurs rendus au prince se perdant sa vie furent alors rendus à son cadavre avec une scrupuleuse exactitude. On n'omit pas la plus insignifiante cérémonie. La voiture entra dans la cour d'honneur par la grande porte. Tous les domestiques, l'héritier du défunt à leur tête, étaient réunis sur le perron. Le neveu du prince s'assit lui-même sur le devant du corbillard pour le conduire dans la ville. Les domestiques du château, les gardes-chasses, les piqueurs, le suivirent à pied, portant des torches jusqu'à l'église, où le cercueil demeura pendant la nuit ; car la dernière cérémonie ne devait être célébrée que le lendemain matin.

Le lendemain, en effet, dès le lever du jour, tout fut en mouvement dans la petite ville. De tous les villages voisins affluaient des paysans vêtus de leurs plus beaux habits. Les fenêtres de chaque maison se garnissaient peu à peu de curieux. La garde nationale était sous les armes. Certes, un voyageur qui eût alors traversé ce pays eût été convaincu qu'on y célébrait l'anniversaire de quelque grande fête publique. Quelle différence entre les funérailles des deux frères ! pour le duc, ni pompe ni étalage ; une simple chaise de poste traînée par deux chevaux ; pas une dépense inutile, un cercueil de bois ordinaire, en tout semblable à celui d'un

homme du peuple. . . Maintenant, le même drap mortuaire recouvrait les deux cercueils, celui de velours brodé et celui de planches grossières. Une même prière montait au ciel pour les âmes de ceux qui reposaient sous ce magnifique canopage, pour l'un, qui mourut riche et honoré, dont le vaste et puissant génie conserva jusqu'à son dernier moment sa puissance sur son siècle, comme pour l'autre, qui finit ses jours dans la solitude et l'abandon, et dont l'intelligence s'égarait bien près de la folie. Tous deux furent transportés à la chapelle des Sœurs de Saint-André, fondée par le prince lui-même, et où il avait déjà fait construire le tombeau de sa famille. On descendit son corps le premier, puis celui du duc, puis enfin celui d'Yolande. Le charmant cercueil de cette jeune fille, tout entouré d'argent artistiquement sculpté, et de bandes de velours d'une blancheur éclatante, semblait plutôt destiné à orner le boudoir d'une jolie femme qu'à contenir un cadavre en putréfaction.

Le sépulcre se renferma ; tout était terminé. Nous retournâmes au château, où un banquet avait été préparé, par les soins de son nouveau maître, pour les personnes qui venaient d'assister à la cérémonie funèbre. Alors nous commençâmes à regarder autour de nous, curieux de savoir quels étaient les hommes qui avaient rendu le dernier hommage à l'illustre diplomate. . . Nous regardâmes de tous côtés ; mais nous étions peu nombreux ; et nous ne vîmes que ceux qui l'avaient servi ; nous ne vîmes que des domestiques reconnaissans. De tous ces grands de la terre qu'il avait servis, lui, de tous ceux qu'il avait faits puissans, honorés et riches, nous n'en aperçûmes pas même un.

## SCIENCES.

### ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS.

Séance du 8 Février 1841.—Présidence de M. SERRES.

PHYSIQUE : *Météorologie électrique.*—M. Peltier adresse une lettre contenant diverses observations et remarques relatives à l'électricité atmosphérique et terrestre. Nous la reproduisons en entier pour plus de clarté, bien que divers points aient été déjà traités par l'auteur dans des communications faites à la Société Philomatique et ailleurs.

Depuis l'application des appareils électriques mobiles à la météorologie, en 1752, plusieurs physiciens ont remarqué l'inégalité d'indication de ces instruments. Romas, Mussenbroek, le prince de Gallitzin, et surtout B. de Saussure, se sont aperçus que les électroscopes variaient dans leur marche, suivant que l'instrument s'élevait ou s'abaissait. De Saussure, étudiant avec soin ces variations, y reconnut tous les signes du développement de l'électricité par influence, et non ceux de l'électricité permanente que donne le contact ; cependant, contrairement à sa propre observation, il en conclut que l'atmosphère était électrique. En nous dépouillant de toute idée préconçue et en ne nous attachant qu'aux faits, leur coordination nous a conduit à une autre interprétation des phénomènes électriques de l'atmosphère.

On sait que les électromètres ne marquent que la différence qu'il y a entre la tension électrique de la tige supérieure et le milieu où plongent les feuilles d'or. On équilibre l'instrument en touchant le fond et la tige à la fois ; les feuilles sont alors à zéro. Si la tige est surmontée d'une boule poile, on peut laisser l'électromètre exposé à l'agitation de l'air, sous un ciel serein, aussi long-temps qu'on le voudra, ou le promener de côté et d'autre en le tenant à la même hauteur, sans qu'il manifeste le moindre signe d'électricité. Si la tige est terminée en pointe, il prend quelquefois un peu d'électricité après une demi-heure ou une heure d'attente, mais ce temps peut être de beaucoup abrégé si l'on termine la tige par un faisceau de fils métalliques très fins, ou par un corps incandescent, comme le faisait Volta.

Dans le premier cas, où l'instrument reste muet, si on le soulève de quelques décimètres, les feuilles divergent aussitôt positivement ; si on le replace à la hauteur de son équilibre, les feuilles retombent à zéro. Si on le descend du même nombre de décimètres au-dessous de cette hauteur, les feuilles divergent, mais alors elles sont négatives ; si on remonte l'instrument, elles retombent de nouveau à zéro. Ainsi, il suffit d'élever l'instrument pour avoir des signes positifs et de le baisser pour en avoir de négatifs. Pouvant l'équilibrer à toutes les hauteurs, on peut le faire parler à volonté positivement ou négativement dans toutes les couches d'air. De Saussure a cherché l'explication de ce fait dans l'influence de l'électricité de l'air, oubliant que l'air dans son agitation donnerait sur-le-champ à l'instrument une électricité permanente et non une électricité transitoire. Du reste, je reproduis dans le cabinet les mêmes effets que sous un ciel serein, en opérant sous un globe isolé suspendu au plafond et électrisé positivement. De même on reproduit le rayonnement facile de l'électricité d'influence au moyen de pointes ou d'un corps enflammé.

Ces expériences démontrent que la terre agit comme un corps puissamment négatif, et l'espace céleste comme un corps puissamment positif, et que tous les corps interposés entre eux s'électrisent par influence, suivant leur position et non par le contact de l'air. Nous ne pouvons trop protester contre les mots positifs et négatifs, et les erreurs qu'ils font commettre chaque jour ; forcés d'employer des termes reçus, nous n'y attachons pas d'autre idée que celle d'indiquer leurs différents degrés du même phénomène.

Les appareils fixes, comme les fils horizontaux de Beccaria, ou les barres verticales ordinaires, ne peuvent dévoiler cette électricité d'influence pendant un ciel serein, et n'obéissent qu'à l'influence des nues électriques ; aussi leurs indications sont-elles dépendantes de l'état hygrométrique de l'air, comme Beccaria, Schubler, Read, Clarke (de Dublin), etc., l'ont remarqué. L'humidité de l'air facilitant leur rayonnement.

Il résulte des observations que, sous un ciel serein, l'atmosphère n'est pas électrique, que les instruments s'électrisent par influence et non par le contact de l'air. D'une autre part, nous avons déjà démontré que les vapeurs n'emportent d'électricité, au moment de leur production, que lorsqu'elles sont brusquement séparées des dissolutions par de vives projections ; mais que les vapeurs produites à des températures basses, ayant leur électricité neutralisée avant leur isolement du liquide, elles n'arrivent dans l'atmosphère qu'à l'état neutre. L'électricité des nues ne provient donc pas de cette cause. Pour retrouver celle de la nature, nous devons opérer dans les mêmes circonstances qu'elle.

Nous avons trouvé que l'espace céleste était positif ; l'eau, à la surface du globe, est conséquemment dans un état négatif, et l'évaporation se fait sous cette influence. Nous avons placé sous un globe positif un vase isolé, rempli d'eau distillée

ou non ; la vapeur qui s'en est élevée fut négative, et le reste du liquide positif, et la quantité de vapeur croissait avec la puissance de l'influence électrique. Contrairement à ce qui a été dit, la vapeur qui s'élève de la surface du sol est conséquemment négative ; aussi les instruments s'électrisent par influence d'autant moins que les vapeurs sont plus denses et envoient mieux l'instrument d'une couche uniformément électrique ; recevant l'influence négative de tous les côtés, comme dans une sphère électrisée, il n'a pas de différence à manifester ; il faut alors dominer cette vapeur au moyen d'un cerf-volant pour retrouver l'influence positive des espaces supérieurs.

Lorsque les vapeurs élastiques ont été condensées en nues opaques par un refroidissement, et lorsque la température, en se relevant ensuite, provoque une nouvelle évaporation, cette dernière se fait sous l'influence positive supérieure, c'est-à-dire que les premières vapeurs produites ont leur tension négative augmentée au détriment des couches inférieures du nuage, maintenues à l'état positif par l'influence terrestre. Il en résulte que les premières vapeurs élastiques formées dans cette seconde évaporation sont fortement négatives, et les dernières formées sont devenues positives, puisque ces termes n'indiquent que des rapports. Lorsqu'un nouvel abaissement de température condense ces vapeurs, les masses supérieures formeront des nues négatives, et les masses inférieures des nues positives. Ce phénomène se représente très bien en faisant un nuage d'un nombre considérable de très petites bulles de savon dans une capsule de verre isolée, et en le soumettant à l'action positive d'un globe : on voit les bulles supérieures s'élever, s'élançant, se dissoudre et disparaître en laissant le reste du nuage chargé d'électricité positive. Si l'on fait le nuage négatif, sa dissolution accrôit de vitesse.

La longueur de cette lettre ne me permet pas d'entrer dans les développements qui découlent de ces faits ; on pourra facilement y suppléer et suivre la série des transformations des nues opaques et transparentes chargés d'électricités contraires, qui ressort de ces évaporations successives ; c'est dans le Traité de météorologie électrique, que je prépare, que toutes ces questions recevront leurs solutions, appuyées sur les faits et l'observation.

Séance du 22 Février 1841.—Présidence de M. SERRES.

CHEMIE : *Efflorescences des murailles.*—Le temps et l'espace nous ont manqué pour rendre compte, dans le dernier numéro, de la troisième note présentée à l'Académie par M. Kuhlman. Il y était traité de la nitrification, et en particulier des efflorescences des murailles.—M. Kuhlman a constaté que, de même qu'il se forme dans beaucoup de circonstances des efflorescences de nitrate de potasse et d'ammoniaque, de même aussi, dans d'autres circonstances, plus nombreuses encore, on peut observer à la surface des murailles des efflorescences dues à du carbonate de soude et de sulfate de soude ; les murailles récemment bâties avec du mortier et des pierres ou des briques donnent lieu en outre à des exsudations de potasse caustique ou carbonatée chargées de chlorures de potassium et de sodium. La source principale de ces sels potassiques et sodiques se trouve, suivant M. Kuhlman, dans la chaux qui a servi aux constructions. Il a fait voir qu'un grand nombre de pierres à chaux contiennent des chlorures potassiques et sodiques, et surtout des silicates alcalins qui peuvent donner lieu, sous l'influence du carbonate de chaux ou de la chaux vive résultant de la calcination de ces pierres, à de la potasse et à de la soude caustiques ou carbonatées.—L'examen des efflorescences des murailles a conduit M. Kuhlman à faire l'examen des houilles sous le rapport des substances salines qui s'y trouvent associées. Il a constaté que les houilles sont pénétrées souvent d'une grande quantité de carbonate de chaux combiné à du carbonate de magnésie en proportions variables. Il a reconnu qu'en outre du sulfate de fer qui provient de la décomposition des pyrites, il se forme à la surface de beaucoup de houilles des efflorescences dues à du sulfate de soude presque pur, mélangé quelquefois d'un peu de carbonate de soude, mais sans potasse. Il a encore constaté dans ces efflorescences l'existence d'une petite quantité de cobalt.

HISTOIRE NATURELLE : *Huitres.*—Dans la note sur les causes de la coloration en vert de certaines huitres, note qui a été communiquée également à l'Académie dans la dernière séance, M. Valenciennes, après avoir rappelé les diverses explications qui ont été tentées à ce sujet, fait remarquer qu'on a mal observé jusqu'ici le phénomène qu'on cherchait à expliquer. Ainsi on paraît n'avoir pas remarqué que dans une huitre verte, il n'y a qu'un seul organe visible à l'extérieur qui prenne cette couleur : ce sont les quatre feuillets des branchies. En soulevant la partie supérieure du manteau, on voit que la surface interne seule des palpes labiaux s'est colorée en vert, et enfin, en examinant les parties internes on reconnaît très promptement que le canal intestinal seul au-delà de l'estomac est d'une belle couleur verte qui l'injecte ; le foie a une couleur vert-noirâtre au lieu de la teinte rousse ordinaire. Mais ni le grand muscle d'attache, ni les fibres musculaires du manteau, ni les cirrhes qui le bordent, ni le cœur resté blanc ou son oreille brunâtre, ni le sang, ni les nerfs, ni la graisse n'ont changé de couleur.—Cette substance colorante, déposée dans les seules organes que nous venons d'indiquer jouit des propriétés suivantes. Elle est insoluble à froid et à chaud dans l'eau distillée, l'alcool, l'éther sulfurique ; tous les acides la font passer au bleu, l'ammoniaque fait reparaître la teinte verte ; le chloro la décolore rapidement, l'hydrogène sulfuré n'a point d'action décolorante sur elle ; l'ammoniaque change la couleur en olive sale.—Ces observations ont été faites sur les huitres vertes de Marennes et d'Ostende. M. Valenciennes est porté à croire que la couleur verte en question appartient à une matière animale, distincte de toutes les substances organiques vertes déjà étudiées. Il ne serait pas éloigné de croire qu'elle est peut-être due à un effet particulier de la bile.

### REGULATEUR SOLAIRE.

PAR M. DE SAULEY.

L'auteur a imaginé un appareil à l'aide duquel on peut placer, chaque jour, le cadran dans la position convenable pour qu'il marque le temps moyen à toute heure, et cela avec la seule connaissance du jour de l'année. Pour cet effet il trace sur une plaque de porcelaine d'environ 2 décimètres de longueur et de largeur un cadran solaire horizontal pour la latitude de 45°. Ce cadran est attaché à un triangle rectangle en fer nommé *selle* dont les deux côtés sont égaux. Par cette disposition l'hypoténuse est parallèle au style : il se trouve aussi parallèle à l'axe de la terre, quand le cadran est horizontal et bien orienté ; c'est autour de cette hypothénuse que s'opère le mouvement du cadran, au moyen de deux pivots attachés à un support, consistant dans un prisme triangulaire droit. La grande face repose sur un plan horizontal ; les deux autres étant égales et perpendiculaires l'une à l'autre sont toutes deux inclinées à 45° sur l'horizon. C'est sur la face parallèle de l'axe de la terre que se trouvent les deux pivots autour desquels tourne la selle. Sur la face du support paral-

l'Équateur est une roue dentée divisée en 360 parties égales pour tous les jours de l'année. Au centre de cette roue on a fixé une plaque en cuivre terminée par une courbe dont les rayons varient comme l'équation du temps. Une tringle nommée gouvernail, garnie d'un repoussoir qui s'appuie constamment sur la courbe excentrique de l'équation du temps, s'incline dans le plan de l'équateur et détermine le mouvement angulaire du triangle qui porte le cadran quand on fait tourner la roue dentée avec un pignon, pour amener le jour de l'année sous un index convenable placé.

Quand la latitude du lieu est plus grande ou plus petite que 45°, au lieu de placer le support sur un plan horizontale, on le pose sur un plan incliné d'une quantité égale à la différence entre 45° et la latitude du lieu, de manière que le style se trouve toujours parallèle à l'axe du monde. Alors le plan du cadran donne le temps moyen pour la latitude de 55°.

**NOUVEL APPAREIL POUR OBTENIR DE L'EAU DOUCE PAR L'ÉPURATION DE L'EAU DE MER.**

Dernièrement, une réunion nombreuse de négociants et de marins, parmi lesquels on remarquait l'amiral Baudin, assistait, rue de Buffaut, n. 6, à une expérience de procédés nouveaux et très simples, que M. Frédéric Lallier emploie pour obtenir de l'eau fraîche et potable, par l'épuration de l'eau de mer. L'appareil qui servait à cette expérience est destiné à un navire de 500 tonneaux. C'est une cuisine à laquelle se trouve adapté un distillateur d'où l'eau distillée s'écoule dans un filtre qui l'épure et la rend tout-à-fait potable, en lui faisant absorber l'air atmosphérique. Cet appareil ne tient pas plus d'espace qu'une cuisine ordinaire de navire; le même feu sert à la préparation des aliments et à la distillation. Le mécanisme est très simple, et le cuisinier peut surveiller la distillation, qui se fait pour ainsi dire toute seule, au moyen d'une pompe qui remplit le condensateur lorsqu'il en est besoin. La dernière expérience, qui a duré huit heures, a eu un rendement de 122 litres d'eau épurée, avec 30 kilogrammes de charbon de terre, et pendant ces huit heures, les marmites pleines de la cuisine ont été constamment en ébullition. L'eau de mer épurée par ce procédé a toutes les qualités de la meilleure eau de source: elle a été employée à la cuisson des légumes; et on n'a pas trouvé de différence avec l'eau de Seine. Cette découverte doit non-seulement apporter une grande économie dans les armemens maritimes, mais elle sera encore précieuse pour la santé et l'agrément des passagers et des équipages.

**ANÉMOMETRE.**—Un instrument très-ingénieux, portant le nom d'anémomètre, a été mis en pratique à l'institution polytechnique. L'inventeur est M. Osler de Birmingham. Cette machine sert à noter sur le papier les tempêtes, les orages et les pluies pour des observations météorologiques. L'importance de cet instrument sera sentie par tous ceux qui s'occupent de météorologie. Cette machine, d'une construction particulière, est élevée au-dessus du toit de la maison et communique, au moyen d'un tube, à une machine correspondante qui se trouve dans un appartement au-dessous. La direction du vent est enregistrée au moyen d'un pignon qui est attaché à l'extrémité inférieure, et qui se meut suivant le vent. Un crayon, qui est attaché au pignon, marque la direction que lui donne le vent sur un papier où se trace cette direction. D'autres combinaisons ingénieuses déterminent le temps des pluies et la quantité d'eau qu'elles amènent. Un rapport plus détaillé sera présenté prochainement par un membre de l'institution au sujet de cet instrument ingénieux qui promet des résultats curieux et utiles à la science météorologique.

**TRAVAUX PUBLICS. — "BEAUX-ARTS."**

On a annoncé à l'Académie des sciences que M. Daguerre venait d'opérer au daguerrétype un perfectionnement vraiment remarquable.

Jusqu'ici il était impossible à cet instrument de saisir l'empreinte des images mobiles, telles que les nuages, les voiles des vaisseaux, les jeux des êtres animés. M. Daguerre a chargé M. Arago d'annoncer à l'Académie qu'il avait réussi à lever cette grave difficulté, et que désormais le daguerrétype pourrait reproduire toutes les images mobiles. Ce nouveau progrès est dû à ce que M. Daguerre parvient à obtenir l'image photographique en moins d'une seconde.

Au reste, M. Daguerre se propose de faire connaître à l'Académie le détail des procédés nouvellement découverts.

**CAOUT-CHOUC.**—La substance connue d'abord sous la dénomination de gomme élastique, et que l'on nomme aujourd'hui caout-chouc, est le suc épais du hêve, grand arbre de l'Amérique méridionale, qui abonde surtout dans les forêts de la Guyane. C'est à deux botanistes français, Aublet et Richard, que l'on en doit la description complète; le premier n'avait vu que le tronc et les feuilles, le second a observé les fleurs et les fruits. Un autre français, le célèbre Lacondamine, l'un des académiciens envoyés au Pérou vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle pour y mesurer un degré de l'équateur, a fait connaître les procédés employés en Amérique pour extraire le suc du hêve et donner à cette matière les formes diverses sous lesquelles on la met dans le commerce.

C'est par une incision faite dans le tronc de l'arbre que l'on obtient l'écoulement du suc, qui est d'abord limpide et sans couleur. Si l'on veut en faire un vase, une bouteille, par exemple, on commence par fabriquer avec de l'argile un moule aussi mince qu'il est possible; lorsqu'il est bien sec, on y met avec un pinceau une première couche de caout-chouc, et on la fait sécher au-dessus d'une flamme un peu fuligineuse; on applique ensuite une seconde couche, que l'on fait sécher comme la première, et ainsi de suite jusqu'à ce que le vase fabriqué de cette manière ait pris l'épaisseur qu'on veut lui donner. On casse alors le moule, on fait sortir les fragments par l'ouverture du vase, et le travail est fini. On parviendra sans doute à faire ces préparations sans en fumer le caout-chouc, et en lui conservant sa limpidité.

Il était réservé à la chimie moderne de rectifier les erreurs que l'on avait sur la nature de cette substance, et de prouver qu'elle reprend ses propriétés caractéristiques après avoir été dissoute, soit dans l'éther, soit dans une huile essentielle, soit même dans une huile siccatrice. Les recherches dont elle fut l'objet se multiplièrent en faveur des aérostats, pour lesquels il fallait trouver une enveloppe mince, légère, et cependant imperméable à l'hydrogène: le taffetas enduit de caout-chouc satisfait assez bien à toutes ces conditions. Depuis que les arts sont en possession de ce produit américain, on en a varié les emplois: c'est ainsi qu'en France, à l'aide de procédés ingénieux, on est parvenu à couper, à filer et à tisser le caout-chouc, de manière à fabriquer des lacets, des bretelles, des jarretières, des chaussures, et d'autres parties du costume dont l'élasticité obéit et cède aux moindres mouvements du corps. Ces applications sont précieuses sous le rapport hygiénique.

Le hêve est un grand et bel arbre, qui, dans les forêts de la Guyane, s'élève jusqu'à vingt mètres. Sa tige est droite, sans branches jusqu'à une grande hauteur; les feuilles sont à trois lobes, assez grandes, et d'un vert agréable; mais les fleurs sont petites et sans éclat; les fruits sont à trois loges, dont chacune contient une ou deux amandes bonnes à manger, pourvu que l'on ait soin d'en ôter le germe, qui est, dit-on, un purgatif très violent.

**L'INSTITUT:**

**QUEBEC, SAMEDI, 10 AVRIL 1841.**

**COMMERCE DES BOIS.**

"Lois de prendre le parti d'abandonner la Construction royale, parti préjudiciable à la Colonie, et j'ose dire à l'Etat, il serait nécessaire non seulement que le Roi continuât à faire construire des vaisseaux en Canada mais encore qu'il y encourageât des entrepreneurs pour la construction de bâtiments marchands. La gratification de vingt francs par tonneau, accordée aux particuliers qui feraient passer en France des bâtiments construits en Canada, ne suffirait pas aujourd'hui pour les engager à faire à cet égard des entreprises d'une certaine considération; la main d'œuvre est hors de prix, et les entrepreneurs seraient forcés de faire venir de France les voiles, cordages et autres agrès.

Il faudrait, indépendamment de la gratification, que le Roi fit passer à Québec une partie de ses agrès, et qu'il les donnât aux entrepreneurs à un prix raisonnable; il faudrait en outre qu'il leur procurât un fret pour les bâtiments qu'ils enverraient en France, et il le leur procurerait en ordonnant qu'on reçût dans ses ports les planches, bordages, merrains, plançons de chêne, mâtures et autres articles de cette espèce, dont ces bâtiments seraient chargés, au même prix qu'il les paye aux fournisseurs qui tirent tous ces articles de l'étranger; en prenant ces mesures, le Canada fournirait les bâtiments nécessaires pour le commerce intérieur de la Colonie, dispenserait la France d'avoir recours aux Anglois pour les navires qui manquent à son commerce en Europe, et que les Anglois construisent dans le même continent où nous avons de si vastes possessions; les mâtures du Canada, estimées autant que celles que nous tirons du Nord à grands frais, ne seraient pas pour nous en pure perte; ces exploitations devenant considérables, faciliteraient la culture des terres, en désertant des cantons qui, peut-être, ne le seront jamais: enfin cette construction, établie sur le pied où on le propose, coûterait sans doute, au Roi; mais cette dépense, sage ment économisée, serait parti de celles que nous avons dit être nécessaires pour la balance du commerce de cette Colonie avec la France."

Voilà ce qu'on lit dans un mémoire sur l'état du Canada, écrit vers 1755, "avec beaucoup de force et de talent et avec une rare précision," dit le soûverain littéraire et historique de Québec, sous la direction de laquelle ce mémoire a été publié. Nous allons bien loin, dira-t-on, chercher des autorités pour appuyer ce que nous avons à dire sur le commerce du bois. Cela est vrai, et nous remontons à cette triste époque de notre histoire, parce que nous voulons citer un fait historique, qui n'est pas peu important. Le peu d'attention que la France a portée au commerce du Canada a été une des principales causes de la perte de ce territoire. On faisait ce que l'on veut faire aujourd'hui en Angleterre. On ne voulait point imposer de droits protecteurs, qui dans la réalité n'auraient rien fait perdre à la France, parce qu'en augmentant le commerce de sa Colonie, elle augmentait la consommation de ses propres marchandises, ouvrait un débouché sûr aux produits des ses manufactures, et favorisait la colonisation, c'est-à-dire l'écoulement de sa population inutile dans le nouveau pays. Les principes sur lesquels s'appuyait l'auteur du mémoire sont ceux qui doivent diriger une métropole qui veut avoir des colonies. Les principes contraires ne peuvent que causer la ruine des colons qui ont essentiellement besoin de protection, leur état de dépendance les empêchant de se protéger eux-mêmes.

Cependant nous ne voulons pas dire que l'Angleterre jusqu'à présent n'ait point favorisé le commerce du Canada. Les droits qu'elle a imposés sur les bois de la Baltique, sont des droits protecteurs pour nous; mais si elle était aujourd'hui ces droits nous tomberions dans un état pis que celui dans lequel était le Canada en 1750; cette suppression serait la ruine du commerce entier et d'une partie de la population, et non pas de quelques hommes seulement comme un écrivain de Londres l'a avancé. Nous oserions dire que nous payons près de la moitié de nos importations d'Europe, avec le bois que nous y exportons, et si le commerce cessait en tout ou en partie, le commerce d'importation diminuerait dans la même proportion, et ceux qui y sont engagés éprouveraient par conséquent le sort des marchands de bois, c'est-à-dire, seraient ruinés. Que l'on calcule les conséquences de cette révolution pour Québec et Montréal. Une grande population se trouvant tout-à-coup sans industrie ni moyens de se créer une nouvelle carrière, un nombre considérable de propriétés comme chantiers, magasins, hangars, quais &c., devenant absolument inutiles, et enfin la valeur de toutes les propriétés diminuée à un point qu'il est encore impossible de fixer bien exactement.

Mais on dit que la population engagée dans le commerce des bois pourrait se livrer à d'autres travaux, à l'agriculture par exemple, et que les produits de son industrie remplaceraient le bois dans l'exportation. Cela est fort douteux. Le Bas-Canada, vu la rigueur du climat, ne sera jamais un pays agricole riche, et les hommes qui s'occupent de l'avenir de notre patrie voyent plutôt des sources de commerce, lorsque la population sera plus nombreuse et la main d'œuvre moins chère, dans les nombreuses chutes d'eau qu'il y a dans ce pays, lesquelles offriront une force motrice naturelle à des usines de tout genre et en aussi grand nombre que le besoin du commerce pourra l'exiger; mais en attendant quels articles d'exportation le pays produit-il? Disons-le, il n'y aurait pas de commerce, ou très peu.

Nous croyons devoir mentionner ici qu'en 1832, l'Honorable D. B. Viger, député de la Chambre d'Assemblée près le Gouvernement à Londres, a adressé un mémoire au Ministre des Colonies en faveur du commerce des bois du Canada, dans lequel, raisonnant dans le sens de l'intérêt de la Métropole, il exposait l'avantage qu'elle retirait de ce commerce pour ses manufactures et sa marine. Nous pensons que les amis du Canada feront valoir les mêmes raisons aujourd'hui auprès du parlement. Ce commerce est en effet une pépinière pour la marine royale. La navigation est longue, rude, et propre à former de bons marins. Plus de 2500 navires viennent tous les ans en Canada et dans le Nouveau-Brunswick. Ces faits valent de longs raisonnements. Mais si l'on persiste dans le projet que l'on a en vue, la suppression des droits sur les bois de la Baltique diminuera la marine marchande de l'Angleterre, rendra nos ports déserts, abandonnera notre commerce, et il faut bien le dire, relâchera les liens qui unissent les Colonies à la mère patrie. Ce parti adopté par le parlement serait donc, pour nous servir des termes de l'auteur du mémoire, "préjudiciable à la Colonie et à l'Etat."

Mais nous aimons à croire que lorsque la mère-patrie aura tout examiné, les principes qui l'ont toujours guidée dans son système colonial, la retiendront dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent; qu'elle nous conservera une protection réelle, la seule base d'un système de Colonies, et qu'elle ne nous mettra pas en rivalité, nous colons dépendants qui ne pouvons pas faire de bois de commerce, avec des nations indépendantes et maîtresses de leurs propres actions.

**\* EXPORTATIONS EN 1840, DE QUEBEC ET MONTREAL —**

Pour la Grande-Bretagne :				
Acquittés,	1679	Navires,	399449	Tonneaux, 15227
				Marins.
		Pour l'Irlande :		
dito	199	dito	67080	dito 2654
				dito
		Pour Jersey :		
dito	1	dito	85	dito 6
				dito
		Pour les Isles :		
dito	5	dito	583	dito 35
				dito
		De New Carlisle :		
dito	48	dito	7573	dito 379
				dito
		De Gaspé :		
dito	41	dito	5200, environ	350
				dito
		1373	Navires	et 18681
				Marins.

Sur ce nombre de navires 47 ont été bâtis en 1840 en Canada, et près de 900 sont venus sur lest. — Extraits de la *Commercial list*, du 1er Mars, 1841, No. 30.

N. B. — Nous avons en notre possession les deux mémoires suivants: *Mémoire sur l'Histoire Naturelle de l'ours noir de l'Amérique*, "Ursus Americanus," par G. M. Douglass, Ecuyer, et le *Mémoire sur le mal de la Baie* par l'homme. A. W. Cochrane, Ecuyer. Nous en ferons part à nos lecteurs dans les prochaines livraisons de notre feuille.

*Principes fondamentaux des lois du Canada etc.* — Nous avons paru la première livraison de cet ouvrage, que M. N. B. Doucet, Notaire, de Montréal, vient de livrer à l'impression, et nous n'hésitons pas à joindre notre faible témoignage à ceux des Journaux de Montréal, sur l'excellence et l'utilité de cet ouvrage. Les étudiants et ceux qui veulent acquérir une connaissance générale de nos lois civiles et criminelles y trouveront les études qu'ils veulent faire, toutes digérées pour ainsi dire; d'un coup d'œil ils embrasseront ce qui leur aurait coûté de longues années de lectures et de recherches laborieuses; ils auront la clef de toutes les études légales nécessaires en ce pays, et ce flambeau à la main ils pourront parcourir plus aisément et avec plus de sûreté et de rapidité la voie si ardue de la Jurisprudence.

Sous ce rapport M. Doucet aura mérité la reconnaissance particulière de tous ceux qui se destinent à la carrière de la loi, et en général de tous ceux qui ne veulent pas rester complètement étrangers à la connaissance des lois de leur pays.

La publication d'un pareil ouvrage ne pouvait être plus opportune que dans les circonstances actuelles, où notre pays entre dans une union législative avec un autre peuple vivant sous un système de lois tout différent du nôtre, et aux oreilles duquel on n'a cessé depuis longtemps de débâter contre nos lois et nos coutumes. La publication nouvelle va initier ce peuple à la connaissance de ces lois et de ces coutumes si violemment dénoncées, et nous ne redoutons pas du tout le jugement qu'il en portera.

L'ouvrage en question est publié dans la langue anglaise, qui a fourni le plus grand nombre de souscripteurs; mais l'auteur se propose de le publier aussi en français, qui est la langue dans laquelle il a été composé, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs. Nous ne doutons pas que le mérite de l'ouvrage une fois reconnu par la version anglaise, n'obtienne bientôt pour la version française, un nombre de souscripteurs assez considérable, pour en faire entreprendre l'impression dans cette langue. — (Canadien.)

On croit devoir informer M. M. les marchands en gros et encanteurs, ainsi que le public en général, que L'INSTITUT ayant une circulation assez considérable parmi les personnes d'affaires, ils y trouveraient leur avantage en avertissant de temps à autre dans ce journal. Les prix sont les mêmes qu'aux autres établissements, et on pourrait même prendre des annonces à prix fait et réduit, si on désirait qu'une annonce fait insérée pendant un long tems.

**NAISSANCE.**—Le 11 du mois dernier, l'épouse de Mr Jérôme Simard, cultivateur, de Ste. Anne (Montmorency), a mis au monde deux jumelles. Elles ont eu pour maraines leurs sœurs aînées qui n'ont que 14 ans et qui sont aussi jumelles. — Communiqué.

**CONDITIONS.**

CE JOURNAL se publie hebdomadairement, No. 62, rue St. Jean, Haute ville, le SAMEDI. L'abonnement est de CINQZE SOCS par mois, ou 72 Cs. par année, payable par trimestre. Les frais de poste se monteront à CINQ CHELINS par année.

Les annonces sont insérées aux prix et conditions des autres établissements de cette ville.

Toutes communications doivent être adressées FRANC DE PORT AU Bureau de ce Journal.

**Agents.**

- St. Roch de Québec, — Mr. C. DION, instituteur.
- Montréal, — Mr. F. CING-MARS.
- Rivière du Loup, — Mr. LEON CARON.
- Trois-Rivières, — Mr. Ls. GARCEAU.
- Nicolet, — C. HEBERT JUNR. Ecuyer, marchand.
- Gentilly, — Mr. Jos. BOILOC, x. p.
- Lotbinière, — Mr. J. FULTEAU, Mtre. P.
- Berthier, — H. HENAU, Ecuyer.
- Maskinongé, — Mr. J. GROCX, junr. Miro P.
- Deschambault, — Mr. J. E. DEFOR.
- St. Michel, — B. POUJOT, Ecuyer.
- L'Islet, — Dr. V. MARTIN.
- Kamouraska, — A. DUPERRÉ, Ecuyer.
- Rivière Ouelle, — Mr. L. T. CHAPUIS, Et. en Droit.
- Rivière du Loup, (dist. de Québec) J. B. POUJOT, Ecr.

Les personnes qui désireraient se charger de l'agence de ce Journal dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

**ANNONCES.**

LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement le public que son imprimerie renfermant un matériel assez considérable, il peut confectonner les ouvrages suivants, au plus court avis, dans l'une ou l'autre langue: — Affiches, grandes et petites; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur; Catalogues, Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Cartes de visites, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. J. V. DE LORME. Québec, 7 Mars 1841.

**R. DE LIMONT.**

No. 16 RUE SAULT-AU-MATELOT,

ATTEND un grand assortiment de Marchandises par les premiers vaisseaux de Londres, Liverpool et Glasgow, qui consistera principalement de diverses espèces de Soieries, Cotonnades, Lainages et Tulleries, choisies par son fils W. W. de Limont, qui a visité les différentes villes manufacturières, en Angleterre, Ecosse et Irlande.

Leur arrivée elles seront vendues à très petit profit, et le tout garanti Marchandises de fabrique nouvelle et des meilleures qualités.

Reçues l'autonne dernier trop tard pour être vendus, quelques caisses meilleurs Chapeaux de Castor de Londres, tous à la dernière forme.

2 Caisses Chapeaux de Soie. — AUSSI.

2 balles Draps larges de l'Ouest d'Angleterre de la meilleure qualité de couleurs Noires, Bleues, Brunes, Olives, Verts invisibles, fabriqués à Londres, étoffes qu'il faut pour Surtouts et Habits pour la saison qui approche.

P. S. — Le plus haut prix donné pour Castor, Pelleteries fines et Potasse. Québec, 3 Avril 1841.

AVENDRE OU A LOUER, cette superbe propriété, rue St. Olivier, ci devant la résidence de Mr. Rémi Quirouet; s'adres. ser au sousigné ANT. A. PARENT, Notaire. Québec 7 Mars 1841.

AVENDRE au magasin de cette imprimerie: Le Livret du Philasophie, ou, L'Art de tirer l'horoscope—opuscule dont le manuscrit autographe a appartenu à NAPOLEON; suivi d'une nomenclature des fleurs accompagnée de leurs emblèmes, et des signes divers dont est marquée la vie des hommes selon le mois dans lequel ils naissent.—Prix: Douze sous Pexemplaire, et 5s. à la douzaine.

Aussi: la première livraison brochée d'une série d'histoires amusantes et morales, dédiées à l'enfance, par un instituteur canadien, et dont la suite sera publiée par livraisons successives.—Prix: Deux sous p'exemplaire, et 9d la douzaine. Québec, 7 Mars 1841.

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE, **BLANCS D'AVOCATS; ECRITEAUX, &c.**

## ANCIEN PARLEMENT D'ANGLETERRE.

## DIFFICULTÉ DE LE CONVOQUER.

Lorsqu'on assiste à l'élection d'un membre de la Chambre des communes, et que l'on remonte un instant par la pensée le cours des siècles passés, on a peine à comprendre le changement extraordinaire qui s'est opéré dans la Constitution et dans les mœurs de la Grande-Bretagne. Jadis, en effet, un siège au Parlement n'était pas un poste si digne d'envie, si ardemment désiré, si honorable ou plutôt si lucratif, que pour l'obtenir on osât, comme l'écrivait dernièrement un historien anglais, "se permettre de violer tous les commandements de Dieu et de l'Eglise." Aux treizième et quatorzième siècles, on ne compromettrait ni sa fortune, ni celle de ses amis, ni sa dignité, ni sa vie même, afin de conquérir le droit de faire ses affaires sous prétexte de veiller aux intérêts de son pays ; la machine parlementaire ne fonctionnait que pour le souverain, et ne produisait par conséquent que pour lui. Depuis, à la vérité, les gérans irresponsables de ces sortes d'entreprises, qu'on nous permette cette comparaison, ont consenti à partager une partie des bénéfices, si ce n'est avec les actionnaires, du moins avec les membres du Conseil de surveillance. . . . Mais que l'on y songe bien, le gouvernement constitutionnel est une invention moderne.

A cette époque donc, c'est à dire quatre cents ans avant le siècle actuel, les sessions du Parlement anglais causaient autant d'effroi aux prétendus représentans, qu'aux soi-disant représentés. Le *porte-joye* de la chancellerie, chargé de transmettre aux shériffs de comtés les *writs of summons* (lettres de convocation), n'apportait jamais que de très tristes nouvelles. Quoique les *gracieuses* déclarations royales que le chancelier rendait ainsi publiques, différassent souvent quand à la forme et quand au fond, elles se terminaient toujours par la même formule, par une demande de subsides ; quelquefois même l'annonce d'un événement heureux excitait plus d'alarmes que celle d'une grande calamité ; car, en général, les bonnes nouvelles se payaient par la suite beaucoup plus cher que les mauvaises. Aujourd'hui, la reine Victoria trouverait en un seul jour autant de membres du Parlement qu'elle en pourrait désirer ; mais autrefois, les Plantagenets avaient toutes les peines imaginables pour réunir un nombre satisfaisant de députés. . . .

. . . . A l'appui de cette allégation, qu'il nous suffise de rappeler ici deux anecdotes racontées par le savant archiviste de l'Echiquier d'Angleterre, sir F. Palgrave, dans ses *Vérités et Fictions du Moyen-Age*.

Un jour, un homme revêtu du costume de pèlerin se présente à la porte de l'abbé de Oseney, réclamant un moment d'entretien avec le père abbé. Sa figure pâle et amaigrie porte les traces d'un vif repentir ou de longues souffrances ; il a traversé une partie de l'Europe à pied pour venir avouer ses fautes au prélat illustre dont il implore la miséricorde et la pitié. . . . Aussi, à peine introduit dans le salon du père abbé, il tombe à genoux, fond en larmes, s'arrache les cheveux, se meurtrit la poitrine, et s'écrie avec l'accent du désespoir qu'il est le plus coupable et le plus malheureux des hommes. Sur un signe de leur chef, les moines effrayés se retiennent, mais dès que la porte s'est refermée sur eux, le pèlerin se relevant tout à coup tire de dessous sa robe un rouleau de parchemin qu'il présente d'un air moitié soumis, moitié impérieux à son confesseur stupéfait.

—Au nom du roi, ajoute-t-il, je vous somme de vous rendre au Parlement au tems indiqué dans ce *writ*.

A la vue de l'odieuse lettre de convocation, l'abbé de Oseney a d'abord pâli et chancelé ; mais il se remet presque aussitôt, et prenant le *writ* fatal des mains du *porte-joye* : "Vous avez joué avec trop de talent votre rôle de pécheur, dit-il à l'envoyé de la Chancellerie, pour que je ne vous fournisse pas moi-même le moyen d'achever une farce si bien commencée. Avant de vous accorder l'absolution que vous venez me demander, il est juste que je vous impose une pénitence proportionnée à vos fautes ; elle ne se fera pas longtemps attendre."

En effet, un quart d'heure après, l'infortuné *porte-joye*, le *writ* attaché sur la poitrine, les mains liées derrière le dos, recevait une volée de coup de bâton parfaitement bien appliqués, et sortait de l'abbé beaucoup plus contrit et repentant qu'il y était entré.

Une autre fois, l'envoyé de la Chancellerie fut reçu avec une aménité peu ordinaire ; on le pria d'entrer dans le réfectoire du couvent et d'accepter quelques rafraichissements pour se remettre des fatigues de la route. Le *porte-joye* ne crut pas devoir refuser une invitation aussi séduisante. Que pouvait-il craindre ? sa commission était remplie. L'abbé en personne avait reçu le *writ of summons*, et l'avait remis en sa présence au sénéchal de l'abbé, en lui ordonnant de le déposer en lieu sûr. . . . Il s'assit donc sans aucun soupçon à la place qu'on lui offrait, et bientôt on apporta devant lui un énorme plat caché sous un couvercle. . . . qui, enlevé par un moine, laissa apercevoir un mets plus nouveau qu'appétissant. . . . le *writ* de parchemin frotté dans la cire du grand sceau. "Au même moment, dit sir Francis Palgrave, tous les moines s'enfuirent ; toutes les portes, hors une seule, se fermèrent à clé, et une voix railleuse qui semblait sortir de dessous terre, et à laquelle répondirent des éclats de rire ironiques, avertit l'hôte du couvent qu'on ne lui servirait un second plat que lorsqu'il aurait complètement digéré le premier. Après deux journées de solitude et d'abstinence, les tourmens de la faim firent l'envoyé de la Chancellerie à s'en retourner avec son *writ* frotté, auquel il n'avait pas encore touché."

Les comtes et les barons ne répondaient pas avec plus d'empressément et de bonne volonté à l'invitation impérieuse du roi ou de son chancelier, chargé de leur transmettre ses ordres. Tantôt ils refusaient positivement de se rendre au Parlement, sans alléguer aucun motif ; tantôt, au contraire, ils s'y présentaient accompagnés d'une suite nombreuse d'hommes armés, que leur souverain épouvanté les faisait prier de se retirer le plus vite possible, et leur défendait d'amener désormais des gens d'armes avec eux.

Mais c'était encore au tiers-état que la nouvelle d'une convocation prochaine d'un Parlement causait les plus vives

alarmes. Les électeurs d'un comté ne voulaient-ils pas nommer leur député, on les y contraignait par la force. A peine élus, les chevaliers du comté, les citoyens et les bourgeois-étaient obligés de s'engager, sous bonne caution, à se présenter au lieu et jour indiqués dans le *writ* pour la réunion de l'assemblée. La loi ou plutôt la coutume électorale exigeait que les éligibles possédassent une certaine fortune territoriale (un fonds de terre rapportant de 20 à 40 livres sterling par an). Toutefois, au treizième siècle, on était plus avancé sous certains rapports qu'au dix-neuvième, car on ne regardait pas la fortune comme un signe et comme une garantie de capacité, mais seulement comme un moyen de contrainte. Aurait-on pu, en effet, obliger les députés malgré eux à remplir leurs devoirs parlementaires, si, en cas de refus de leur part, on n'avait pas eu la ressource de saisir les biens qu'ils possédaient ? Aussi, une fois nommés, les infortunés ne pouvaient plus trouver qu'un seul moyen de se soustraire au sort affreux qui les menaçait. C'était de se réfugier sur les *Chiltern-Hundreds*, sorte d'asile ou de sanctuaire où les shériffs du royaume ne conservaient plus aucune autorité. Aujourd'hui encore cette espèce de droit d'asile existe, mais par une fiction. Un membre du Parlement ne peut pas se démettre de cette fonction et on ne peut l'obliger d'en remplir les devoirs, à moins que son excuse, pour ne pas se trouver à l'appel de la chambre, ne soit approuvée par elle. Ainsi, la seule voie pour y renoncer, c'est d'accepter une position en conséquence de laquelle la loi déclare le siège vacant. Lorsqu'un membre désire se retirer du Parlement, le roi est dans l'usage de lui accorder l'office de l'intendance des *Chiltern-Hundreds*. L'acceptation de cette place rend sa réélection nécessaire. Il ne se présente pas ; aussitôt que son successeur est élu, il donne sa démission, et sa place dans les *Chiltern-Hundreds* se trouve à la disposition de celui qui veut retourner dans la vie privée.

Les anciens souverains de l'Angleterre étaient donc forcés d'avoir recours à toutes sortes d'expédients pour déterminer les archevêques, évêques, abbés, prieurs, juges, comtes, barons, chevaliers, citoyens, bourgeois, et même quelquefois les marchands des divers comtés de leur royaume, à venir leur voter des taxes à Westminster ? Non seulement ils leur promettaient et leur donnaient des emplois lucratifs, tels que ceux de percepteurs d'impôts et de conservateurs de la paix ; non seulement ils les habillaient, les régalaient de temps à autres, mais ils leur payaient des appointemens fixes. Car ils savaient bien que, tout comte fait, une fois la taxe votée, il leur resterait encore un assez joli bénéfice.

De toutes les classes de la société anglaise, celle des gens de loi fut la première (il faut lui rendre cette justice) qui trouva le secret, aujourd'hui si connu, de faire ses propres affaires ou les affaires de ses clients, tout en ayant l'air de s'occuper de celles du pays. Les 4 schillings que l'on accordait par jour à un chevalier du comté, quoique ayant alors un bien plus grande valeur qu'aujourd'hui, ne suffisaient pas pour indemniser un gentilhomme provincial du premier rang des ennuis et des dépenses que lui occasionnaient un voyage et un séjour à Londres ; mais un salaire aussi élevé offrait d'immenses avantages à un légiste que ses affaires appelaient dans la métropole, à l'époque des terms (les terms correspondaient alors aux sessions du Parlement). D'un autre côté, les barristers et les attorneys (avocats ou procureurs ou avoués), qui étaient nommés membres de la chambre des communes, avaient-ils des clients riches dont une coutume existante contrariait les prétentions, ils demandaient la réforme de cette coutume à la chambre des lords.

Lorsqu'on s'aperçut du mal, il avait déjà fait d'effrayans progrès. On essaya néanmoins d'y porter remède. "L'an 6 du règne de Henri IV (1405), dit Blackston, un acte constitutionnel défendit aux électeurs de nommer chevaliers de comtés les barristers (avocats) ou autres gens de loi." Mais un remède si violent produisit un mal beaucoup plus grand que celui qu'il voulait guérir. En effet, le célèbre jurisconsulte anglais, sir Edouard Coke, nous apprend que le parlement ne servit absolument à rien ; il ne fit pas une seule bonne loi, ajoute-t-il, et en conséquence on le surnomma *indoctum parliamentum*, ou le parlement ignorant.

Une pareille expérience devait être et fut décisive. A dater de cette époque à jamais mémorable dans les fastes du barreau, il y eut en Angleterre des parlemens dignes d'être flétris par toutes les épithètes avilissantes, mais au moins il n'y eut plus de parlement ignorant, car, à dater de cette époque, pour nous servir des propres expressions d'Edouard Coke, les lawyers (immense service rendu à la république) ont constamment été éligibles et élus.—ALPHONSE JOANNE.

## UN CRIME DE CHOUAN.

Nous empruntons ce récit au troisième volume de l'*Histoire de la Vendée militaire*, par M. Créteineau-Joly.

L'historien de la Vendée militaire est arrivé aux premiers jours du directoire, et après avoir produit la correspondance et les proclamations du général Hoche, il continue ainsi :

Hoche a donné des conseils à ses soldats et aux insurgés, le voilà qui en donne au directoire :

"Je fais faire, en ce moment, écrit-il de Vannes, une fouille générale dans le Morbihan, où de gros rassemblemens ont eu lieu, et sur les côtes duquel les Anglais ont fait des versemens d'armes et de munitions. Je disais dernièrement au ministre de la guerre : "On ne peut se dissimuler que la guerre des chouans prend, dans le Morbihan, un caractère inquiétant. Nous la ferons ; je ne puis dire, nous la finirons." On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours. Tous les jours aussi les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces monumens d'horreur servent de drapeaux aux fanatiques habitans des campagnes, qui se font égorger afin d'aller plus vite en paradis."

L'impression qui restait au général de toutes ces exécutions était bien profonde, pour qu'il s'exprimât ainsi ; mais par un seul fait nous allons l'expliquer.

Taupin, valet de chambre d'Auguste Lemintiers, évêque de Tréguier, fut un des nombreux modèles de fidélité domes-

tique qui honorèrent cette classe de serviteurs, dont la révolution seule put révéler avec éclat l'attachement sans bornes pour leurs maîtres. Afin de suivre le sien dans les misères de l'exil, Taupin laissa en France une femme jeune, belle et plusieurs enfans en bas-âge. Chacun d'eux comprit sa mission. Le mari adouçissait par ses soins les malheurs de l'émigration, et servait les nombreuses correspondances de l'évêque avec son clergé fidèle. L'humble maison de madame Taupin devint le dépôt de toutes les communications secrètes du saint pasteur avec son troupeau, l'asile de tous les émigrés partant de France ou y revenant, le refuge des ecclésiastiques honorés du nom de réfractaires.

Deux de ces infortunés, poursuivis comme criminels à cause de leurs vertus, se trouvaient chez elle ; ils sont dénoncés par un patriote de Guingamp, nommé Chef-du-Bois, un de ces niveleurs de bas étage qui ne demandent que du sang, que de l'or, pour être plus tard libres et riches à leur manière. Chef-du-Bois s'est épris d'une violente passion pour la femme de Taupin, qui a résisté à toutes ses séductions et à ses menaces. Délaigné dans ses vœux, le révolutionnaire a fait un effroyable calcul ; il conduit lui-même un détachement de soldats et le citoyen vengeur du peuple, afin de vaincre les dédains de madame Taupin. Une fouille découvre chez elle les deux prêtres. Martyrs de la foi, la charité leur inspire un heureux subterfuge : ils sont vêtus en laïques, et ils conseillent à madame Taupin de se mettre, par un mensonge, à l'abri des lois qui la condamnent comme ayant donné asile à des prêtres catholiques.

—Dites, lui repètent-ils, dites que vous nous avez pris pour des séculiers ; dites-le pour conserver une mère à vos enfans. Notre habit, en effet, aurait pu vous tromper si vous ne nous aviez pas connus.

—A Dieu ne plaise, répond madame Taupin, que je conserve à mes enfans une mère qui donnerait l'exemple du mensonge ! Citoyens, continue-t-elle en s'adressant aux bleus, je connaissais ces messieurs pour de saints ecclésiastiques, et ma maison leur était ouverte comme à tous ceux qui leur ressemblent."

Cette déclaration généreuse suffit pour constater son crime. Elle est conduite à Lannion avec ses pieux complices.

"N'ai-je pas ma récompense en ce monde ? plus heureuse que d'autres, je me confesserai avant de mourir !"

Les abbés Legall et Lugent sont condamnés à mort comme prêtres réfractaires, et exécutés à Lannion. Pour madame Taupin le martyre doit être plus long ; c'est à Tréguier qu'elle a donné l'exemple de la rébellion envers les lois de la république ; c'est là qu'elle doit, pour exemple être guillotinée.

Attachée sur un cheval au milieu du détachement, madame Taupin suit lentement la guillotine couverte du sang des deux prêtres. Bientôt le funèbre cortège s'arrête. A une petite distance de Tréguier, une modeste auberge, tenue par le père de l'abbé Lugent, présente aux républicains l'idée de ce qu'ils appellent une halte patriotique. La guillotine, fumante encore du sang de son fils, est déposée à la porte du malheureux vicillard. Il faut qu'il serve à boire au bourreau, à Chef-du-Bois, puis à ses satellites ; il faut qu'il soit témoin de leur orgie, qu'il entende leur cri de : *Vive la république !* dont le supplice de son enfant a été accompagné. Ce n'est pas le seul que le vicillard aura à pleurer. Un autre de ses fils devient fou à ce spectacle.

Pendant cette scène d'horreur, madame Taupin est toujours garottée sur son cheval, seule et en présence de la guillotine qui l'attend ; cette agonie dure plus d'une heure. Ses épreuves ne s'arrêtent pas là. Une tardive compassion émeut ses bourreaux :

—Songez à vos enfans, lui disent-ils ; jurez fidélité à la république et vous êtes sauvée. —Jamais ! répond-elle.

—Vous êtes donc une mère dénaturée. Vos enfans mourront de faim ; ils seront orphelins, puisque leur père, émigré, ne peut rentrer en France.

—Mes enfans, reprend-elle, ont un père dans le ciel à qui je les recommande. Je meurs pour la religion : Dieu ne les abandonnera pas."

Elle est au pied de l'échafaud et il faut encore combattre. Des républicains ont placé ces enfans à une fenêtre ; on les lui montre en répétant :

—Criez *Vive la république !* et vous ne mourrez pas.

—*Vive la roi !* continue l'héroïque victime."

Sa tête roule en présence de ses malheureux orphelins.

Taupin apprend, en émigration, cette mort dont la Bretagne célèbre encore la sainteté ; il jure de la venger. Taupin n'avait jamais failli à un serment ; il revient en Bretagne et se fait chouan. Quelques semaines après, il avait pris toutes ses précautions, et, par une nuit obscure, il pénétrait dans le château que Chef-du-Bois s'était approprié. L'assassin dormait sur le lit d'une de ses dernières victimes, lorsque le bras d'un homme écarte violemment les rideaux de soie qui protégeaient son sommeil. Chef-du-Bois se réveille en sursaut.

"Me reconnais-tu ? dit le chouan ; je suis Taupin. Tu as fait guillotiner ma femme ; mais l'heure de la vengeance a sonné."

Chef-du-Bois veut saisir ses pistolets. Ils ont disparu, et Taupin, appuyant son bras de fer sur cette poitrine haletante, lui présente un poignard.

—Grâce ! au nom du ciel ! s'écrie le révolutionnaire.

—Non, dit Taupin, tu n'as pas eu pitié d'une femme.

—Grâce ! reprenait encore Chef-du-Bois, j'ai des enfans, ils sont innocens du mal que j'ai fait.

—Non, disait le chouan ; j'avais des enfans aussi, moi, as-tu pris pitié de leur mère ?

—Grâce ! répétait l'un ; ce château, les terres qui en dépendent, tout est à toi.

—Non, s'écriait l'autre ; je ne dois pas entrer en possession des biens que tu as volés. Je n'exige qu'une chose, et tu es libre.

—Quoi donc ? balbutie Chef-du-Bois, étouffé sous le poignard de Taupin.

—Ma femme ! répond le chouan.

—C'est mon arrêt de mort que tu prononces, s'écrie le révolutionnaire."

Au même instant il expirait sans convulsion, sans agonie ; Taupin l'avait frappé au cœur.